

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2023

DCM20230330/009

RAPPORT COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET
ANRU II

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 4 avril 2023.

Que la convocation a été faite le 24 mars 2023.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	32
Représentés :	8
Absents :	4
Total des votes :	40



Le Maire

Joé BÉDIER

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEQUIN, 1er adjoint de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmie, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, RAMIN Odile, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, LATCHOUMY Rosange

ETAIENT REPRESENTES :

MM. RAMIN Jean Yannick, PAYET Catherine Anne, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, PERMACAONDIN Isabelle, SAID Moussa, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, SINAMA Sydney, LARIVIERE Marie,

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, ASSICANON Jean Thierry, Serge René MAILLOT, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, 1^{er} Adjoint, de présenter les comptes administratifs 2022 et a quitté la salle à 17H55.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20230330/009 - RAPPORT COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANRU II

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, 1^{er} Adjoint, est désigné pour présider le conseil municipal sur cette affaire.

1) RAPPORT COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET DE L'ANRU II

Le résultat cumulé de l'exercice 2022 (avec résultat reporté) du Budget Principal ainsi que ses budgets annexes (Parc du Colosse, ANRU II et Fossoyage) affichent un résultat consolidé excédentaire de **6 708 592.41 €**, se décomposant comme suit :

- **Le budget Principal** : résultat excédentaire de 7 257 138.70 €
- **Le budget Parc du Colosse** : résultat déficitaire de 1 324 372.39 €
- **Le budget Anru II** : résultat excédentaire de 769 655.46 €
- **Le budget Fossoyage** : résultat excédentaire de 6 170 €

Présentation du résultat du budget principal et ses budgets annexes

	PRINCIPAL	COLOSSE	ANRU II	FOSSOYAGE	CONSOLIDE
Dépenses	76 552 808,74 €	372 242,23 €	244 038,39 €	16 997,54 €	77 186 086,90 €
Recettes	84 561 941,23 €	354 875,30 €	255 000,00 €	17 760,00 €	85 189 576,53 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	8 009 132,49 €	17 366,93 €	10 961,61 €	762,46 €	8 003 489,63 €
RESULTAT REPORTE 2021	13 581 188,90 €	26 244,46 €	21 962,63 €	5 408,18 €	13 634 804,17 €
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT 2022	21 590 321,39 €	8 877,53 €	32 924,24 €	6 170,64 €	21 638 293,80 €
Dépenses	28 985 580,87 €	3 850 561,61 €	7 482 901,66 €	- €	40 319 044,14 €
Recettes	26 609 158,21 €	1 605 825,14 €	7 884 642,26 €	- €	36 099 625,61 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022	2 376 422,66 €	2 244 736,47 €	401 740,60 €	- €	4 219 418,53 €
RESULTAT REPORTE 2021	11 956 760,03 €	911 486,55 €	334 990,62 €	- €	10 710 282,86 €
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT 2022	14 333 182,69 €	1 333 249,92 €	736 731,22 €	- €	14 929 701,39 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 (hors résultat reporté)	5 632 709,83 €	2 262 103,40 €	412 702,21 €	762,46 €	3 784 071,10 €
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2022 (avec résultat reporté)	7 257 138,70 €	1 324 372,39 €	769 655,46 €	6 170,64 €	6 708 592,41 €
Dépenses	586 843,69 €	- €	- €	- €	586 843,69 €
Recettes	103 198,71 €	- €	- €	- €	103 198,71 €
SOLDE DES RESTES A REALISER EN FONCTIONNEMENT	483 644,98 €	- €	- €	- €	483 644,98 €
Dépenses	12 131 295,66 €	886 965,58 €	2 627 976,61 €	- €	15 646 237,85 €
Recettes	10 816 317,97 €	2 054 314,66 €	1 556 732,12 €	- €	14 427 364,75 €
SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	1 314 977,69 €	1 167 349,08 €	1 071 244,49 €	- €	1 218 873,10 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (résultat cumulé de l'exercice + solde des restes à réaliser)	5 458 516,03 €	157 023,31 €	301 589,03 €	6 170,64 €	5 006 074,33 €

Conformément au compte de gestion le résultat de l'exercice 2022 (hors résultat reporté) du budget principal ainsi que de ses budgets annexes présente un résultat de **3 784 071,10 €**. Il se décline de la manière suivante :

<u>Le budget Principal</u> : résultat excédentaire de	5 632 709,83 €
<u>Le budget Parc du Colosse</u> : résultat déficitaire de	2 262 103,40 €
<u>Le budget Anru II</u> : résultat excédentaire de	412 702,21 €
<u>Le budget Fossoyage</u> : résultat excédentaire de	762,46 €

Budget ANRU II

Ville et Budget Annexes

	ANRU II
Dépenses	244 038,39
Recettes	255 000,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	10 961,61
RESULTAT REPORTE 2021	21 962,63
RESULTAT CUMULE DE	32 924,24
Dépenses	7 482 901,66
Recettes	7 884 642,26
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022	401 740,60
RESULTAT REPORTE 2021	334 990,62
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT	736 731,22
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2022	769 655,46
Dépenses	-
Recettes	-
SOLDE DES RESTES A REALISER EN FONCTIONNEMENT	-
Dépenses	2 627 976,61
Recettes	1 556 732,12
SOLDE DES RESTES A REALISER EN	- 1 071 244,49
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	- 301 589,03

La section de fonctionnement présente un excédent de 33 K€ ainsi que le résultat reporté de 2021 (21 962,63 K€).

La section d'investissement présente également un excédent de 737 K€. Les dépenses d'investissements concernent :

- La deuxième tranche du Carré Eglise avec la rénovation du marché couvert
- Le Square Victoria
- Le Parc Lacaussade

Ces dépenses ont été financées par de l'emprunt (3 371 K€) et des subventions d'investissement (3 524 K€).

Le résultat global de l'exercice s'élève à -302 K€ dont 770 K€ de résultat cumulé de l'exercice et -1 071 K€ de restes à réaliser qui seront intégrés au BP 2023.

Il est précisé les différents comptes de gestion et comptes administratifs sus visés peuvent être consultés à la Direction Générale de la mairie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc PEQUIN, 1^{er} Adjoint, et en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 30

Contre : 10 (Jean-Marie VIRAPOULLE, Marie Lise CHANE TO, Odile RAMIN, Viviane PAYET-BEN HAMIDA, Jean-Claude FENELON, Stéphane SOUPRAMANIEN, Rosange LATCHOUMY, Alain Bernard SINARETTY-RAMARETTY, Ludovic BARBE, Sydney SINAMA)

Article 1 :

- Approuve le compte administratif 2022 de l'ANRU II conforme au compte de gestion correspondant.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le - 6 AVR. 2023



Le Maire

Joé BEDIER